

AR Prefecture

063-216303537-20230407-2023_04_18-DE
Reçu le 12/04/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 06
- votants 08
- absents 04
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-trois, le 07 avril à 20 h 00 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 03 avril 2023
Date d'affichage : 03 avril 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, MONGHEAL Jean-Luc (pouvoir à Yvette VOISSET), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES)
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 18 - 2023

Objet : paiement des heures supplémentaires

Chaque agent comptabilise plus d'une centaine d'heures supplémentaires qu'il convient de solder. Madame le Maire propose les dispositions suivantes pour chaque agent :

- paiement de 25 heures supplémentaires par mois, un mois sur deux : avril, juin, aout, octobre soit un total de 100 heures
- épuration des heures restantes sous forme de repos compensateur avant le 31 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et autorise Madame le Maire à prendre en compte les heures supplémentaires sur les bulletins de salaire.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 11 avril 2023
et publication ou notification du 11 avril 2023

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

